

# NOTE SYNTHETIQUE

## SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

### BUDGET PRINCIPAL 2015

#### 1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Saint-Parize-Le-Châtel : source INSEE

2013	2014	2015
1 306 hab	1 303 hab	1 325 hab

#### L'analyse des ratios de Saint-Parize-Le-Châtel :

La population DGF de Saint-Parize-Le-Châtel :

2013	2014	2015
1 341 hab	1 338 hab	1 360 hab

#### ① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

	2013	2014	2015
DRF	1 084 818.25 €	1 060 906.90 €	1 127 361.65 €
DRF/population DGF	808.96 €	792.91 €	828.94 €

#### ② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

	2013	2014	2015
RRF	1 161 047.66 €	1 168 894.93 €	1 239 091.95 €
RRF/population DGF	865.81 €	873.61 €	911.10 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.

#### ③ Produit des impositions directes / population :

	2013	2014	2015
Produits des impositions directes	487 640 €	493 984 €	509 274 €
Produits des impositions directes/population	363.82 €	371.11 €	384.36 €

Ce ratio est en augmentation par rapport à l'année dernière, cela tient à la revalorisation des bases de fiscalité.

La loi de finance prévoit une revalorisation des bases de 1% contre 0.9% en 2015.

Avec le tableau ci-dessous, on peut noter que les bases, qui entre 2013 et 2014 n'étaient pas très dynamiques, ont augmenté entre 2014 et 2015 et ce, physiquement notamment pour la taxe d'habitation. Cela découle des constructions nouvelles, des améliorations de locaux existants et des mises à jour demandées par la commission communale des impôts directs.

	Bases effectives 2013	Bases effectives 2014	% évolution	Bases effectives 2015	% évolution
Taxe habitation	1 326 975	1 341 251	1.08%	1 395 684	4.06%
Taxe foncière /bâti	1 563 052	1 591 891	1.85%	1 623 068	1.96%
Taxe foncière/non bâti	189 946	191 531	0.62%	194 091	1.34%

**Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF)** de la commune en 2015 (c'est à dire le rapport entre le produit fiscal de Saint-Parize-Le-Châtel et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases de la commune les taux moyens nationaux) **est de 66 %**, ce qui démontre une fiscalité maîtrisée.

Si le CMPF est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte.

A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est faible, les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la commune.

④ Dépenses d'équipement brut / population :

	2013	2014	2015
Dépenses d'équipement brut	104 761.47	129 347.76	136 764.22
Par habitant	80 €	99 €	103 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable. Entre 2014 et 2015, le niveau d'investissement reste sensiblement identique.

⑤ Encours de la dette/population :

	2013	2014	2015
Encours de la dette	1 229 551 €	1 179 797 €	1 134 228 €
Par habitant	941 €	905 €	856 €

**TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPRUNTS**

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTERETS	ANNUITE	ENCOURS DE LA DETTE
2016	55 722.39 €	55 991.57 €	111 713.96 €	1 118 506.00 €
2017	59 009.46 €	53 481.16 €	112 490.62 €	1 059 496.54 €
2018	61 865.65 €	50 624.97 €	112 490.62 €	997 630.89 €
2019	63 393.21 €	47 624.91 €	111 018.12 €	934 237.68 €
2020	66 544.36 €	44 473.76 €	111 018.12 €	867 693.32 €
2021	69 854.25 €	41 163.87 €	111 018.12 €	797 839.07 €
2022	73 330.97 €	37 687.15 €	111 018.12 €	724 508.10 €
2023	76 982.92 €	34 035.20 €	111 018.12 €	647 525.18 €
2024	80 819.02 €	30 199.10 €	111 018.12 €	566 706.16 €
2025	84 848.57 €	26 169.55 €	111 018.12 €	481 857.59 €
2026	89 081.98 €	21 936.14 €	111 018.12 €	392 775.61 €
2027	38 458.92 €	18 512.12 €	56 971.04 €	354 316.69 €
2028	40 324.23 €	16 646.81 €	56 971.04 €	313 992.46 €
2029	42 282.40 €	14 688.64 €	56 971.04 €	271 710.06 €
2030	44 338.08 €	12 632.96 €	56 971.04 €	227 371.98 €
2031	44 154.56 €	10 486.82 €	54 641.38 €	183 217.42 €
2032	45 582.65 €	8 281.75 €	53 864.40 €	137 634.77 €
2033	47 895.42 €	5 968.98 €	53 864.40 €	89 739.35 €
2034	50 325.53 €	3 538.87 €	53 864.40 €	39 413.82 €
2035	39 413.82 €	984.48 €	40 398.30 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>1 174 228.39 €</b>	<b>535 128.81 €</b>	<b>1 709 357.20 €</b>	

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

La structure de la dette est composée de 4 emprunts dont un à taux zéro et 3 à taux fixe.

Ces taux garantissent à la commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

⑥ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

	2013	2014	2015
DGF	149 337 €	141 323 €	124 033 €
ratio	114 €	108 €	94 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

⑦ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

	2013	2014	2015
Dépenses de personnel	297 698.92 €	315 156.47 €	323 425.35 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 084 818.25 €	1 060 906.90 €	1 127 361.65 €
ratio	27 %	30 %	29 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

⑧ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

	2013	2014	2015
Dépenses réelles de fonctionnement	1 084 818.25 €	1 060 906.90 €	1 127 361.65 €
Remboursement de la dette	52 137.66 €	49 753.55 €	52 059.06 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 161 047.66 €	1 168 894.93 €	1 239 091.95 €
	98 %	95 %	95 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. Cependant, comme chacun le sait, l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain.

Pour Saint-Parize-Le-Châtel, ce ratio s'améliore entre 2013 et 2014 puisque les DRF ont diminué alors que les recettes ont augmenté. C'est mathématique. Entre 2014 et 2015, ce ratio reste stable.

## 2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions

bénéficiaire	subventions versées		
	2013	2014	2015
ST PATRICE			
CHEVEUX D'ARGENT	150.00 €	150.00 €	100.00 €
UTSN ST PARIZE LE CHATEL	800.00 €	800.00 €	700.00 €
AMICALE	2 000.00 €	2 219.00 €	2 453.00 €
ACSP	400.00 €	400.00 €	600.00 €
FOOTBALL CLUB SUD LOIRE ALLIER	1 700.00 €	2 000.00 €	1 500.00 €
AJN	200.00 €	500.00 €	
COMITE DES FETES	3 500.00 €	3 720.00 €	3 330.00 €
ASE SAINT PARIZE LE CHATEL	500.00 €	500.00 €	500.00 €

FOURRIERE ANIMAUX ERRANTS DE LA NIEVRE	896.00 €	944.24 €	957.00 €
ASSOCIATION NIVERNAISE RN7 - 2X2 VOIES	160.00 €	160.00 €	160.00 €
ODCE COOP SCOLAIRE	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
FNACA	150.00 €	150.00 €	100.00 €
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE ST PIERRE LE MOUTIER		1 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>11 456.00 €</b>	<b>13 543.24 €</b>	<b>11 400.00 €</b>

### 3/ Présentation agrégée du compte administratif 2015

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
Recettes	1 282 862.05 €
Dépenses	1 214 057.55 €
Résultat de l'exercice	68 804.50 €
Excédent antérieur reporté	501 891.98 €
<b>Excédent global de fonctionnement</b>	<b>570 696.48 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
Recettes	161 191.77 €
Dépenses	249 603.06 €
Déficit de l'exercice	88 411.29 €
Excédent antérieur reporté	21 721.85 €
<b>Déficit global d'investissement</b>	<b>66 689.48 €</b>
Restes à réaliser recettes	86 592.00 €
Restes à réaliser dépenses	82 634.00 €
Besoin de financement à prélever sur l'excédent de fonctionnement	62 731.48 €

### 4/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

#### CESSIONS :

Désignation	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant de la transaction en €	Date de signature acte notarié	Objet de la vente
Immeuble non bâti	Rue du Château d'Eau	C 169, 172, 173, 174, 175, 987, 1734, 1735, 1736, 1738 et 1740	9 537 m <sup>2</sup>	40 000.00 €	25/09/2015	Vente pour création lotissement

#### ACQUISITIONS :

Aucune